



Transports  
Canada

Transport  
Canada

# Étude d'opinion publique sur la familiarité des utilisateurs de drones avec les nouvelles règles et l'acceptation sociale des drones par le grand public

## Sommaire exécutif

Préparé pour Transports Canada

**Fournisseur :** Léger Marketing Inc.

**Numéro du contrat :** T8053-200054/001/CY

**Valeur du contrat :** 61 167,78 \$ (TVH incluse)

**Date d'attribution :** 16 novembre 2020

**Date de livraison :** 8 mars 2021

**Numéro d'enregistrement :** POR 059-20

Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Transports Canada à l'adresse [TC.Publicopinion-Opinionpublique.TC@tc.gc.ca](mailto:TC.Publicopinion-Opinionpublique.TC@tc.gc.ca).

**This report is also available in English**

Canada 

Le présent rapport de recherche sur l'opinion publique présente les résultats d'un sondage en ligne réalisé par Léger Marketing Inc. pour le compte de Transports Canada. La partie quantitative de l'étude de recherche a été menée auprès de 2 703 Canadiens entre le 11 et le 31 janvier 2021. La partie qualitative de l'étude de recherche a été menée auprès de 55 Canadiens entre le 23 février et le 2 mars 2021.

This publication is also available in English under the title *Public Opinion Research Study on Drone Users' Familiarity with the New Rules & the General Public's Social Acceptance of Drones*.

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales uniquement. Une autorisation écrite préalable doit être obtenue auprès de Transports Canada. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Transports Canada à l'adresse : TC.Publicopinion-Opinionpublique.TC@tc.gc.ca .

**Transports Canada**

330, rue Sparks

Ottawa (Ontario) K1A 0N5

**Numéro de catalogue :**

T22-248/2021F-PDF

**Numéro international normalisé du livre (ISBN) :** 978-0-660-37881-7

**Publications connexes (numéro d'enregistrement : POR 059-20) :**

- Numéro de catalogue T22-248/2021E-PDF – (Rapport final, anglais)
- ISBN 978-0-660-37880-0



# Résumé

Léger Marketing Inc. est heureuse de présenter à Transports Canada ce rapport sur les résultats d'un sondage quantitatif et de babillards qualitatifs conçus pour en savoir plus sur les utilisateurs de drones et le grand public canadiens. Le présent rapport a été préparé par Léger Marketing Inc., qui a été embauchée par Transports Canada (numéro de contrat T8053-200054/001/CY attribué le 16 novembre 2020).

## 1.1 Contexte et objectifs

La réglementation entourant l'utilisation des drones au Canada a évolué rapidement au cours des dernières années. En fait, l'industrie des drones contribue à l'économie canadienne dans de nombreux domaines de grande valeur, comme l'agriculture de précision et la livraison de colis. La réglementation permet la croissance de nouvelles industries en créant un cadre prévisible dans lequel opérer. Par ailleurs, elle vise à répondre aux préoccupations de sécurité liées à l'intégration d'une technologie naissante dans l'espace aérien canadien. Pour suivre ces changements, il est nécessaire de disposer de plus d'information sur les utilisateurs de drones, la population générale et leur niveau respectif de connaissance des drones et de la réglementation associée. Il est également nécessaire d'évaluer le niveau d'acceptation sociale de l'utilisation des drones dans la société.

Transports Canada a observé une tendance à la hausse du nombre d'incidents liés aux drones signalés depuis 2014. Sans conclure que les Canadiens n'utilisent plus leurs drones en toute sécurité, ce qui pourrait être circonstanciel, Transports Canada doit mieux comprendre le niveau de sensibilisation et de connaissance relatif à la réglementation parmi les utilisateurs et la population en général. Les résultats de cette étude permettront à Transports Canada d'orienter ses stratégies de communication avec les Canadiens au sujet des drones.

Cette étude a été réalisée au moyen d'une recherche mixte qualitative et quantitative.

Pour chacun des groupes cibles de l'étude, les objectifs généraux de l'étude sont les suivants :

### Utilisateurs de drones

- Créer un profil d'utilisateur avec des données démographiques (âge, sexe, géolocalisation, revenus, études)
- Déterminer les comportements (fréquence de vol, fonctions de sécurité utilisées, utilisation commerciale ou personnelle, connaissance des règles)
- Déterminer les habitudes d'achat (nombre de drones possédés, marque ou fabrication maison, et année d'achat)
- Déterminer les sources d'information sur les drones et les nouvelles règles
- Mesurer le taux d'enregistrement
- Mesurer le taux de certification des pilotes

### Population générale :

- Établir le profil de l'échantillon avec des données démographiques (âge, sexe, géolocalisation, revenus, études)
- Mesurer l'opinion sur les drones et leur perception
- Mesurer le niveau de confiance à l'égard des drones volant dans le voisinage

- Mesurer le niveau de confiance à l'égard des drones dans diverses situations (par exemple, la livraison d'un colis, la sécurité d'une maison)
- Évaluer le rôle du gouvernement en tant qu'autorité de réglementation
- Mesurer la connaissance de la réglementation sur les drones
- Déterminer l'opinion sur les drones en général, la réglementation des drones et l'utilisation future des drones.
- D'autres facteurs connexes tels que la sécurité

## 1.2 Méthodologie

### Recherche quantitative – Sondage en ligne

Cette recherche sur l'opinion publique a été réalisée au moyen de sondages en ligne, en utilisant la technologie CAWI (Computer Aided Web Interviewing). Le travail de terrain relatif au sondage a été réalisé du 11 janvier 2021 au 31 janvier 2021. Au total, 2 703 Canadiens ont été interrogés, dont 701 utilisateurs de drones et 2 002 non-utilisateurs issus de la population générale.

Un essai préalable comprenant 20 entretiens a été réalisé avant de lancer la collecte des données afin de valider la programmation du questionnaire en anglais et en français.

Comme nous n'avons pas utilisé une méthode d'échantillonnage probabiliste réelle, le calcul de la marge d'erreur ne peut pas être effectué pour ce projet.

Léger Marketing Inc. respecte les lignes directrices les plus strictes en matière de recherche quantitative. L'instrument de sondage était conforme aux Normes de conduite pour la recherche sur l'opinion publique du gouvernement du Canada.

Une description méthodologique complète est fournie dans la section des annexes de ce document (voir l'annexe A).

### Remarques à l'intention du lecteur

Les tableaux croisés de ce rapport présentent les réponses détaillées obtenues pour les questions du sondage auprès des utilisateurs de drones.

Dans la colonne « Total » sont présentés les résultats pour l'ensemble des répondants, puis les résultats par sous-groupe (par exemple, par sexe, âge, propriétaires et non-propriétaires de drones, etc.). Les chiffres rouges (avec un symbole -) et verts (avec un symbole +) indiquent respectivement des résultats inférieurs ou supérieurs qui sont considérés comme statistiquement significatifs par rapport aux résultats obtenus pour les autres répondants. Deux proportions ou deux moyennes ne sont significativement différentes que lorsque des tests statistiques confirment cette différence.

Dans l'exemple ci-dessous, nous observons que, dans l'ensemble, 14 % des répondants ont une expérience dans le domaine de l'aviation (ce qui correspond aux résultats de 2019, 15 %). Il existe des différences significatives entre les utilisateurs de drones en fonction de l'objectif de leur utilisation des drones. Les répondants récréatifs sont moins susceptibles d'avoir une expérience dans le domaine de l'aviation (11 %). Comme le montre le tableau 1, la catégorie « non-propriétaire » correspond aux personnes qui ont déclaré faire voler des drones mais ne pas en posséder. Ainsi, elles utilisent des drones, sans en être propriétaires.

Tableau 1. Expérience en aviation selon le type de pilote de drone (Base : utilisateurs de drones)

Q27. Avez-vous de l'expérience en aviation (leçons de vol, permis de pilote ou autre)?	Total	Propriétaire	Non-propriétaire
n= (pondéré)	354	255	99
n= (non pondéré)	701	506	195
Oui	14%	16%	11%
Non	81%	81%	80%
NSP / Refus	5%	4%-	9%+

Tableau 2. Expérience en aviation selon la nature du pilotage de drones (Base : utilisateurs de drone)

Q27. Avez-vous de l'expérience en aviation (leçons de vol, permis de pilote ou autre)?	Total	À des fins récréatives	À des fins professionnelles	Les deux
n= (pondéré)	354	284	48	22
n= (non pondéré)	701	560	91	50
Oui	14%	11%-	25%+	30%+
Non	81%	84%+	68%-	69%-
NSP / Refus	5%	5%	7%	1%

Remarque : n non pondéré = le nombre réel de répondants sondés dans chaque sous-groupe.

## Recherche qualitative – Babillards

Léger Marketing Inc. a mené une série de quatre séances de discussion en ligne avec des Canadiens francophones et anglophones. La tenue des séances de discussion en ligne a permis de regrouper des personnes de toutes les régions du Canada. Deux séances ont été organisées avec des non-utilisateurs de drones (grand public) et deux avec des utilisateurs de drones. Une séance en anglais et une séance en français ont été organisées avec chaque cible. Les séances se sont déroulées sous la forme de babillards, c'est-à-dire de séances de discussion de type clavardage. Pour chaque séance de discussion en ligne, quinze participants ont été recrutés par nos recruteurs professionnels. Au total, 55 recrues ont participé aux groupes de discussion en ligne (voir le tableau 3 pour plus de détails). Tous les participants au groupe de discussion ont reçu des honoraires de 100 \$.

Les séances de discussion en ligne ont été menées à l'aide du logiciel de babillards itracks afin de faciliter la modération et d'assurer une interface optimale entre le modérateur et les participants. Les participants pouvaient interagir entre eux et avec le modérateur au fur et à mesure du déroulement de la discussion. Chaque séance était ouverte pendant 12 heures afin d'optimiser la participation d'un maximum de recrues.

Toutes les séances ont permis une visualisation à distance par les observateurs de Léger Marketing Inc. et de Transports Canada.

Tableau 3. Détails des groupes de discussion

Détails par session de groupe	Date	Recrutés	Participants	Langue
Groupe 1 – Grand public (non-utilisateurs)	23 février	15	12	Anglais
Groupe 2 – Grand public (non-utilisateurs)	23 février	15	15	Français
Groupe 3 – Utilisateurs de drones	2 mars	15	14	Anglais

Groupe 4 – Utilisateurs de drones	2 mars	15	14	Français
-----------------------------------	--------	----	----	----------

## 1.3 Aperçu des résultats

### 1.3.1 Sondage quantitatif

#### Profil et habitudes des utilisateurs de drones

Dans l'ensemble, l'incidence des utilisateurs de drones sur la population canadienne est de 13 % (cela comprend à la fois ceux qui possèdent ou non un drone et tous les types d'utilisation). Ce taux d'incidence comprend les utilisateurs de drones récréatifs ou professionnels (ceux qui utilisent leur drone pour le travail ou la recherche), qu'ils possèdent ou non un drone. Deux tiers des utilisateurs possèdent un drone (65 %) et quatre sur cinq utilisent des drones à des fins récréatives (80 %). 14 % des utilisateurs indiquent qu'ils utilisent des drones à des fins professionnelles (pour le travail ou la recherche), tandis que 6 % indiquent qu'ils utilisent des drones à des fins à la fois récréatives et professionnelles.

De manière générale, les résidents de l'Ontario sont plus susceptibles que les résidents des autres provinces d'être des utilisateurs de drones (15 % des résidents de l'Ontario utilisent des drones), tandis que les résidents du Québec sont plus susceptibles d'être des non-utilisateurs (89 % des résidents du Québec n'utilisent pas de drones). Les hommes sont également plus susceptibles d'être des utilisateurs de drones que les femmes : 19 % des hommes utilisent des drones, contre seulement 7 % des femmes. Les résultats ont révélé que 21 % des Canadiens âgés de 18 à 34 ans utilisent des drones, ce qui représente le pourcentage le plus élevé parmi les groupes d'âge. Ce chiffre passe à 15 % pour les Canadiens âgés de 35 à 54 ans et à 6 % pour les Canadiens âgés de 55 ans ou plus.

D'une manière générale, les personnes interrogées qui ont déclaré faire voler leurs drones à la fois à des fins récréatives et professionnelles, font voler leurs drones en moyenne 59 % du temps à des fins récréatives et 41 % du temps à des fins professionnelles.

Une nette majorité des personnes interrogées n'ont pas d'expérience dans le domaine de l'aviation. Lorsqu'on leur a demandé s'ils avaient une expérience dans le domaine de l'aviation, 81 % des utilisateurs de drones ont répondu par la négative, tandis que 14 % seulement ont répondu par l'affirmative. Les résultats montrent que les utilisateurs professionnels de drones sont plus susceptibles d'avoir une expérience dans le domaine de l'aviation (25 %).

D'une manière générale, les utilisateurs récréatifs font voler leurs drones principalement pour le plaisir de voler (70 %) et 26 % pour filmer des vidéos ou prendre des photos. Les propriétaires de drones sont plus susceptibles de faire voler leurs drones pour le simple plaisir de les faire voler (73 %). De leur côté, les non-propriétaires sont moins susceptibles de faire voler des drones juste pour le plaisir de les faire voler (62 %) lorsqu'on leur présente la possibilité de le faire.

Un utilisateur de drone sur quatre qui fait voler son drone à des fins à la fois professionnelles et récréatives (24 %) a indiqué que la principale raison de l'utilisation d'un drone ou d'un modèle réduit d'aéronef à des fins professionnelles était la réalisation de films, la vidéographie ou la photographie, et près d'un sur cinq à des fins agricoles (relevés ou inspections) (17 %), pour l'inspection de bâtiments, de structures ou de toits (études de zone, balayages de périmètre) (16 %), ou à des fins de recherche/de recherche universitaire (16 %).

D'une manière générale, les utilisateurs de drones font voler principalement leurs drones en zone rurale (37 %). Les utilisateurs qui font voler des drones à des fins à la fois récréatives et professionnelles sont plus susceptibles de faire voler

leurs drones dans une zone suburbaine (43 %), tandis que 41 % des utilisateurs de drones récréatifs font voler leurs drones dans une zone rurale.

D'une manière générale, les utilisateurs de drones font voler surtout des drones de taille moyenne (plus de 250 grammes mais moins de 25 kg) en milieu urbain (54 %).

Les utilisateurs de drones à des fins professionnelles sont plus susceptibles de faire voler des drones de grande taille (plus de 25 kg) en milieu urbain (21 %), tandis que les utilisateurs de drones récréatifs sont plus susceptibles de faire voler des microdrones (moins de 250 grammes).

### **Profil du drone possédé**

Les propriétaires de drones semblent surtout posséder un seul drone (65 %), et sept utilisateurs récréatifs sur dix possèdent un seul drone. D'autre part, 45 % des propriétaires qui font voler des drones à des fins à la fois récréatives et professionnelles ont déclaré posséder deux drones ou plus (30 %).

Un peu moins des trois quarts des propriétaires de drones ont acheté leur drone le plus utilisé dans un magasin de détail (72 %), que ce soit en ligne (33 %) ou en magasin (40 %). Plus de quatre utilisateurs récréatifs sur dix ont acheté leur drone en magasin (44 %), tandis que les utilisateurs professionnels sont plus susceptibles d'avoir acheté leur drone directement auprès du fabricant (23 %) ou par l'intermédiaire d'un site Web spécialisé dans les drones (13 %).

Étonnamment, trois propriétaires de drones sur dix ont déclaré ne pas connaître la marque du drone qu'ils utilisent le plus souvent (31 %). La marque la plus populaire parmi les personnes interrogées est DJI (17 %), suivie de Parrot (11 %). Dans le même ordre d'idées, 76 % ne connaissaient pas le poids de leur drone le plus utilisé. Le poids moyen déclaré d'un drone est de 3,04 kg, dont 1,5 kg en moyenne pour les utilisateurs uniquement récréatifs et 12,25 kg en moyenne pour les utilisateurs uniquement professionnels.

### **Clubs, techniques d'apprentissage, certifications et formations à la sécurité**

Seulement 1 % des personnes interrogées font partie d'un club de drones ou de modèles réduits d'aéronefs, mais 15 % ont déclaré qu'elles envisageaient de s'inscrire à un club. Plus de quatre utilisateurs récréatifs sur cinq ne font partie d'aucun club de drones ou de modèles réduits d'aéronefs et ne cherchent pas à s'inscrire à un club (82 %).

Seul un répondant sur dix a fréquenté une école de pilotage de drone pour apprendre à utiliser un drone (12 %), alors que 29 % des utilisateurs professionnels ont fréquenté une école de pilotage de drone. Le plus souvent, les participants ont suivi un cours en ligne (65 %).

Deux répondants sur dix possèdent un certificat de pilote de drone délivré par le gouvernement du Canada (13 %) ou sont en voie de l'obtenir (9 %). Un quart (23 %) des utilisateurs professionnels sont en voie d'obtenir leur certificat et 44 % des utilisateurs qui font voler des drones à des fins à la fois récréatives et professionnelles ont déjà leur certificat. Les résultats montrent que les utilisateurs récréatifs sont plus susceptibles de ne pas avoir de certificat de pilote de drone (79 %).

Les deux tiers des utilisateurs de drones qui possèdent un certificat de pilote de drone délivré par le gouvernement du Canada ont trouvé le processus quelque peu exigeant (66 %). 43 % ont déclaré qu'ils le considéraient comme « assez exigeant » et 23 % ont déclaré qu'ils le trouvaient « très exigeant ».



Près de sept utilisateurs de drones sur dix (68 %) n'ont pas reçu de formation ou regardé de vidéo d'instruction portant spécifiquement sur le règlement sur la sécurité des drones de Transports Canada; seulement un quart des utilisateurs de drones (25 %) ont regardé une telle vidéo ou reçu une telle formation. Les propriétaires de drones sont plus susceptibles d'avoir reçu une formation ou regardé une vidéo d'instruction sur le règlement sur la sécurité des drones de Transports Canada (27 %). Les utilisateurs professionnels et les utilisateurs qui font voler des drones à des fins à la fois récréatives et professionnelles (travail ou recherche) sont plus susceptibles de faire partie de ceux qui ont reçu une formation ou regardé une vidéo d'instruction sur le règlement sur la sécurité des drones de Transports Canada (respectivement 34 % et 66 %). Il est également intéressant de noter que les utilisateurs de drones qui font voler des drones à des fins à la fois récréatives et professionnelles (travail ou recherche) sont plus susceptibles de ne pas savoir s'ils ont reçu une telle formation ou regardé de telles vidéos d'instruction (12 %).

La majorité des utilisateurs de drones qui ont reçu une formation ou regardé une vidéo d'instruction portant spécifiquement sur le règlement sur la sécurité des drones de Transports Canada ont trouvé que cela les avait bien préparés à utiliser un drone (86 %). 54 % ont indiqué « Assez bonne préparation » et 32 % « Très bonne préparation ».

### **Sources d'information et réglementation**

Plus de la moitié des répondants n'ont jamais cherché d'information sur la réglementation du gouvernement canadien concernant les drones ou les modèles réduits d'aéronefs (55 %). Les résultats montrent que 42 % des propriétaires de drones ont cherché de l'information sur la réglementation canadienne, alors que seulement 33 % des non-propriétaires l'ont fait. Si 57 % des utilisateurs récréatifs n'ont pas effectué une telle recherche, près des deux tiers de ceux qui utilisent des drones à des fins à la fois récréatives et professionnelles ont cherché de l'information sur la réglementation (64 %).

Parmi les utilisateurs de drones qui ont déclaré avoir cherché de l'information sur la réglementation du gouvernement canadien concernant les drones ou les modèles réduits d'aéronefs, 61 % l'ont fait en utilisant un moteur de recherche (par exemple, Google, Bing, Yahoo, etc.), 57 % ont visité le site Web du gouvernement et 17 % sont allés directement sur le site Web de Transports Canada.

La moitié des répondants s'autoévaluent comme n'étant pas au courant de la réglementation sur les drones et les modèles réduits d'aéronefs de Transports Canada (51 %). Au total, seuls 11 % des répondants se considèrent comme « très bien informés ». Sept répondants sur dix qui font voler des drones à des fins à la fois récréatives et professionnelles (travail ou recherche) considèrent qu'ils sont bien informés sur la réglementation sur les drones et les modèles réduits d'aéronefs de Transports Canada (72 %). La règle la plus connue des utilisateurs de drones récréatifs est que les drones doivent voler loin des autres aéronefs (76 %). S'ils se considèrent comme peu informés sur la réglementation, leur niveau de connaissance de certains éléments clés des règles actuelles est plus élevé.

Six utilisateurs de drones sur dix pensent être bien informés sur les drones en général (59 %). 47 % ont déclaré qu'ils se considéraient comme « assez bien informés » et 12 % ont déclaré qu'ils étaient « très bien informés ». Les utilisateurs qui font voler des drones à des fins tant récréatives que professionnelles sont plus susceptibles de se considérer comme bien informés (81 %).

Près des deux tiers des utilisateurs de drones estiment que leur connaissance de la réglementation sur les drones et les modèles réduits d'aéronefs de Transports Canada est restée la même au cours de la dernière année (63 %). Les non-propriétaires (12 %) sont plus susceptibles d'indiquer que leurs connaissances ont diminué, tandis que ceux qui font voler des drones à des fins récréatives et professionnelles sont plus susceptibles d'indiquer qu'elles ont augmenté (41 %).

Au moins la moitié des utilisateurs de drones indiquent connaître chacune des règles relatives aux drones ou aux modèles réduits d'aéronefs actuellement en vigueur au Canada, la plus grande proportion d'entre eux (70 %) sachant qu'ils doivent opérer « très loin des autres aéronefs (ne pas faire voler un drone à proximité d'avions, d'hélicoptères et d'autres drones) ». Comme on pouvait s'y attendre, les utilisateurs de drones qui sont propriétaires sont généralement plus susceptibles de connaître les règles actuelles que les non-propriétaires. Les utilisateurs récréatifs sont généralement plus susceptibles que les utilisateurs professionnels de connaître chacune des règles relatives aux drones et aux modèles réduits d'aéronefs actuellement en vigueur au Canada.

D'une manière générale, chacun des aspects actuels de la législation du gouvernement fédéral, en ce qui concerne les personnes autorisées à faire voler des drones et la manière dont ils peuvent voler ou l'endroit où ils peuvent voler, améliore la perception de la sécurité des drones par les utilisateurs de drones. Les utilisateurs récréatifs sont plus susceptibles que les utilisateurs professionnels d'indiquer que leur perception de la sécurité des drones est améliorée par chacun des aspects.

Les utilisateurs de drones sont plus à l'aise à l'égard des drones déployés dans des scénarios d'urgence pour aider à sauver des personnes, comme dans les opérations de recherche et de sauvetage, suivi des drones utilisés pour livrer des colis, à la place de livreurs. Les utilisateurs sont moins à l'aise à l'égard de l'idée d'utiliser les drones pour transporter des personnes comme un service de taxi. Les propriétaires de drones sont généralement plus susceptibles que les non-propriétaires d'indiquer qu'ils seraient à l'aise à l'égard de toutes les utilisations potentielles des drones.

### **Communication**

Deux utilisateurs de drones sur dix indiquent que la meilleure façon pour Transports Canada de communiquer de l'information pertinente aux utilisateurs de drones au Canada concernant la sécurité de l'utilisation de leur drone serait par le biais des médias sociaux (22 %), suivis par les annonces en ligne (19 %) ou à la télévision (17 %). Les annonces en ligne sur les sites Web spécialisés dans les drones sont le moyen préféré de 35 % des utilisateurs qui font voler des drones à des fins tant récréatives que professionnelles.

Lorsqu'il s'agit de s'informer sur les dernières tendances en matière de drones et de modèles réduits d'aéronefs, deux personnes interrogées sur dix le font sur Internet au moyen d'une recherche sur Google ou un autre moteur de recherche (21 %). Les chaînes YouTube sont également une source d'information pour 10 % des répondants.

## **1.3.2 Recherche qualitative**

### **Utilisateurs de drones**

La majorité des participants se qualifiaient d'utilisateurs de drones récréatifs. Ils utilisent principalement leurs drones pour photographier ou filmer lorsqu'ils sont en vacances ou en randonnée. Les utilisateurs professionnels utilisent également leurs drones aux mêmes fins.

La plupart des utilisateurs de drones font voler leur drone partout où ils pensent qu'il serait intéressant de prendre une photo aérienne, pour autant que l'endroit soit sûr. Les utilisateurs les moins expérimentés ont déclaré qu'ils pratiquaient principalement sur leur propre terrain, à l'extérieur de leur maison.

Lorsqu'ils utilisent le drone, les personnes interrogées disent essayer de le garder à portée de vue, loin des gens, des lignes électriques, des voitures et des autres maisons. Certains utilisateurs professionnels ont mentionné qu'ils utilisent des vols préprogrammés, parce que la hauteur et la vitesse de l'opération doivent être constantes.

La marque la plus populaire parmi les participants était DJI. D'autres marques ont également été mentionnées dans une moindre mesure : National Geographic, Propel, Holy Stone, AKASO Tech, Protocol et Bigly Brothers.

La plupart des participants ont jugé qu'ils connaissaient assez bien les lois et règlements entourant l'utilisation des drones au Canada. La plupart pensent qu'ils en savent assez pour faire voler les petits drones qu'ils possèdent.

La plupart des participants ne savent cependant pas grand-chose sur la manière dont la réglementation sur les drones est appliquée. Ils imaginent qu'elle est appliquée par Transports Canada. Certains ont mentionné qu'ils ne sauraient même pas où signaler une utilisation dangereuse dont ils seraient témoins. D'autres supposent que cela relève de la compétence de la police locale.

Les participants qui connaissent les lois et les règlements s'efforcent de les respecter en général. La majorité d'entre eux ont mentionné qu'ils essayaient de faire de leur mieux avec ce qu'ils savaient. D'autre part, certains participants sont conscients qu'ils n'ont pas toujours respecté les règles, plus particulièrement lorsqu'ils étaient en vacances.

En ce qui concerne les mesures de précaution, la majorité a mentionné le fait de ne pas faire voler de drone les jours de vent ou lorsque le temps n'est pas favorable. Certains participants ont mentionné que s'ils ne sont pas seuls lorsqu'ils font voler leur drone, ils demandent à leur ami de garder un œil sur le drone et d'être attentif aux autres aéronefs qui pourraient entrer dans l'espace aérien. La majorité des participants ont également mentionné le fait de ne pas faire voler leur drone à proximité d'autres personnes, de lignes électriques, de voitures ou de maisons, mais plutôt dans un grand champ ouvert.

Les participants qui ont recherché des renseignements généraux sur les drones ont surtout cherché des conseils de pilotage, la façon de garder le contrôle, la façon d'utiliser le drone qu'ils ont acheté ou la façon de réparer une partie de leur drone. Certains ont également fait des recherches sur les critiques avant d'acheter un drone, sur le fonctionnement du drone ou sur les problèmes que le drone qu'ils voulaient acheter avait tendance à rencontrer.

S'ils devaient rechercher de l'information sur les drones, la majorité des participants commenceraient par une recherche sur Google et verraient où la recherche les mène. Pour les lois et les licences, ils se tournent généralement directement vers le site Web de Transports Canada. Certains ont également mentionné YouTube comme outil de recherche.

Certains participants ont admis ne pas avoir fait de recherches exhaustives sur les lois et règles relatives aux drones. Certains sont tombés sur les lois et les règles en cherchant d'autres types d'information. Les participants qui ont cherché de l'information sur les lois et les règles relatives aux drones ont cherché cette information sur le site Web de Transports Canada.

S'ils devaient chercher de l'information sur les lois et les règles relatives à l'utilisation des drones, la plupart des participants commenceraient par faire une recherche sur Google. Certains participants ont dit qu'ils commenceraient par parcourir le site Web de Transports Canada et qu'ils feraient ensuite une recherche sur Google s'ils ne trouvaient pas l'information pertinente.

La majorité des participants n'ont suivi aucun cours ou formation pour faire voler des drones. Certains ont admis qu'ils envisageraient de suivre un cours une fois qu'ils auraient appris à simplement contrôler leur drone. Seuls quelques participants ont suivi un cours ou une formation.

D'une manière générale, certains participants ont des préoccupations en matière de protection de la vie privée et de sécurité concernant l'utilisation des drones. Certains sont également préoccupés, car ils ont constaté que les drones ne sont pas aussi faciles à faire voler qu'ils le pensaient. Pour apaiser leurs préoccupations, les participants estiment que les cours devraient être obligatoires, même pour les petits drones jouets. Ainsi, chacun serait éduqué et plus conscient des lois et des règles à suivre, et apprendrait également la bonne technique. Certains participants sont allés jusqu'à dire que toute personne qui achète un drone devrait être obligée de fournir un certificat de pilote de drone valide pour le faire.

La majorité des participants ont estimé que les règles et règlements de Transports Canada concernant les drones étaient excellents. Lorsqu'on leur a présenté un échantillon de la réglementation sur les drones de Transports Canada actuellement en vigueur, la plupart des participants n'en avaient aucune connaissance préalable. Cependant, ils ont jugés que cela relevait du bon sens. Certains participants ont été surpris d'apprendre que les drones de plus de 250 g doivent être enregistrés auprès de Transports Canada pour pouvoir être utilisés légalement.

Lorsqu'on leur a présenté les différentes utilisations possibles des drones à l'avenir, les participants étaient plutôt divisés. La plupart des participants sont à l'aise à l'égard de l'utilisation de drones dans des situations d'urgence comme la recherche et le sauvetage, la surveillance d'infrastructures comme les lignes électriques et la surveillance et la protection de la faune.

La plupart des participants ne sont pas très à l'aise à l'égard des taxis volants. Certains estiment que les bruits les dérangent, d'autres que les taxis volants « sont un danger en puissance ». D'un autre côté, une participante a fait remarquer que s'ils contribuaient à réduire la pollution, elle pourrait se sentir un peu plus à l'aise à leur égard. Un autre participant a mentionné que les taxis volants « semblent cool, mais il doit y avoir 99,9 % de probabilité qu'ils ne s'écrasent pas! »

Les participants sont plus nombreux à être à l'aise à l'égard des drones autonomes. Ils estiment que les erreurs humaines peuvent se produire tout autant que les erreurs informatiques. Certains pensent même qu'il serait plus sûr que les drones soient tous contrôlés par ordinateur.

## **Grand public**

La population générale n'a pas une connaissance approfondie des drones. Elle a une connaissance de base de ce qu'ils peuvent faire : prise de photos ou de vidéos, applications militaires et objectifs de livraison.

La population générale estime que les drones peuvent être utiles pour des usages tant récréatifs que professionnels : photographie, études scientifiques, études géographiques, etc.

Les participants qui avaient peu ou pas de connaissances sur les drones les comparaient à des petites voitures télécommandées. La seule utilité qu'ils y voient est de jouer.

Sans avoir beaucoup de connaissances sur les drones, la majorité des participants pensent que les drones peuvent être sûrs, s'ils sont utilisés correctement et avec de bonnes intentions. La principale caractéristique dangereuse des drones

mentionnée par certains participants est le fait qu'ils sont pilotés manuellement, de sorte que des erreurs humaines peuvent se produire et que des passants inconscients peuvent être blessés.

La plupart des participants n'étaient qu'un peu au courant des lois et règlements sur les drones, mais qu'ils soient au courant ou non des lois et règlements, ils supposent que le Canada fait un bon travail pour attraper et sanctionner les pilotes de drones dangereux.

De manière générale, la plupart des participants pensent que les lois et règlements relatifs aux drones sont appliqués par Transports Canada, tandis que seulement un ou deux participants estiment que cela doit incomber aux forces de l'ordre locales, c'est-à-dire la police locale ou la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

Les participants qui ont recherché de l'information sur les drones, qu'il s'agisse de renseignements généraux ou d'information sur les lois et les règles, cherchaient principalement à mieux comprendre la fonction d'un drone, son utilité en général, la fourchette de prix des drones et les règles et règlements sur la sécurité.

S'ils devaient effectuer des recherches sur les drones ou les lois et règlements, la majorité des participants commenceraient par une recherche sur Google. Ils imaginent alors qu'ils se retrouveraient soit sur des blogues de passionnés de drones, des chaînes YouTube, soit sur des sources gouvernementales plus sérieuses d'information sur la sécurité, comme le site Web de Transports Canada.

Les participants avaient principalement une opinion positive à l'égard des drones. Certains pensent qu'il s'agit d'une ressource positive qui peut être utile à de nombreuses fins différentes. Même si, dans l'ensemble, la majorité avait une opinion positive, beaucoup d'entre eux avaient également des réserves. Ils ont estimé qu'une personne pourrait utiliser un drone pour violer la vie privée d'autres personnes ou que si la batterie venait à se décharger pendant le vol, cela pourrait provoquer un accident.

Les participants ont déclaré que les mesures suivantes pourraient apaiser les préoccupations : formation des pilotes avant qu'ils ne soient autorisés à posséder un drone, limitation de la hauteur de vol du drone à partir du contrôleur ou du logiciel, classification des drones (comme les voitures ou les avions), preuve de la réussite d'un cours pour acheter un drone et réglementation claire et rigoureuse.

Après avoir pris connaissance de la réglementation actuelle du gouvernement fédéral, la majorité des participants ont estimé que les règles et règlements étaient excellents et se sont sentis plus en sécurité en sachant qu'ils étaient en place. La lecture de la réglementation actuelle a également soulevé d'autres questions de la part des participants, telles que : qui détermine ce qui est « dûment qualifié » et comment obtenir cette qualification, ou si l'utilisateur est enregistré, a-t-il besoin d'une assurance pour faire voler des drones légalement?

Lorsqu'on leur a présenté les différentes utilisations possibles des drones à l'avenir, les participants étaient plutôt divisés. Certains n'étaient pas à l'aise à l'égard de tous les différents types d'utilisation des drones présentés, tandis que d'autres étaient à l'aise à l'égard de tous, et certains étaient partiellement à l'aise à l'égard de seulement certaines des utilisations présentées.

Presque tous les participants étaient à l'aise à l'égard de l'utilisation de drones dans des situations d'urgence comme la recherche et le sauvetage, la surveillance d'infrastructures comme les lignes électriques et la surveillance et la protection de la faune.

Seuls quelques participants étaient à l'aise à l'égard des taxis volants. La plupart estiment qu'il y aurait de nombreux problèmes de sécurité. Certains pensent également qu'ils auraient toujours peur qu'une personne ou un drone leur tombe dessus en marchant dans la rue.

Les participants étaient plus à l'aise à l'égard des drones autonomes. La plupart des participants estiment que les erreurs humaines peuvent se produire tout autant que les erreurs informatiques. Certains pensent même que si le drone est « entièrement » contrôlé par ordinateur, il fonctionnerait mieux qu'un système mixte. Certains ont même affirmé qu'il serait encore plus sûr que les drones contrôlés manuellement.. D'autres l'ont comparé à la toute dernière mission sur Mars du rover Perseverance de la NASA, qui était contrôlé par un ordinateur, et tout s'est déroulé sans problème.

## **1.4 Remarques sur l'interprétation des résultats de la recherche**

Les points de vue et les observations exprimés dans le présent document ne reflètent pas ceux de Transports Canada. Le présent rapport a été établi par Léger Marketing Inc. à partir de la recherche menée spécifiquement pour ce projet. Cette recherche n'est pas probabiliste; les résultats ne peuvent être déduits pour la population générale du Canada.

## **1.5 Déclaration de neutralité politique et coordonnées**

Léger Marketing Inc. certifie que les produits livrables finaux sont entièrement conformes aux exigences de neutralité politique du gouvernement du Canada décrites dans la Politique sur les communications et l'image de marque et la Directive sur la gestion des communications.

Plus précisément, les produits livrables ne comprennent pas d'information sur les intentions de vote, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.



Signé :

Christian Bourque, chercheur principal

Léger Marketing Inc.